



Les décisions du Bureau en bref

4 novembre 2020

Parc naturel régional du Pilat 4 novembre 2020

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat.

.....

Le Bureau, nouvellement élu lors du Comité syndical du 14 octobre, se réunissait pour la première fois. La dernière réunion du Bureau de la mandature précédente s'est tenue le 20 mai 2020.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Après avoir décidé d'instaurer 7 Vice-Présidences, le Bureau a désigné :

- Solange BERLIER, 1^{ère} vice-présidente en charge de l'Agriculture et de la Forêt
- Charles ZILLIOX, 2^{ème} vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire et du Paysage, en charge également des Finances
- Sylvie FAYOLLE, 3^{ème} vice-présidente en charge de l'Économie de proximité
- Luc THOMAS, 4^{ème} vice-président en charge de l'Énergie, de la Mobilité et du Climat
- Christine ROBIN, 5^{ème} vice-présidente en charge de la Biodiversité et de l'Eau
- Jean-Philippe PORCHEROT, 6^{ème} vice-président en charge de l'Éducation, la Sensibilisation et des Actions culturelles
- Frédéric GONDRAND, 7^{ème} vice-président en charge du Tourisme et des Loisirs.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

- Le Bureau a validé la convention de gouvernance de la nouvelle Charte Forestière Territoriale du Pilat qui portera sur la période 2020-2026. Cette convention lie Fibois42 (l'interprofession bois de la Loire) en tant qu'animateur de la Charte, les Communautés de communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien, la Communauté d'agglomération de Vienne Condrieu, Saint-Etienne-Métropole et le Parc. Dans le cadre de cette charte, le Parc sera chef de file de 9 fiches-actions et participera financièrement au coût du poste d'animation de la Charte.
- Le Bureau a décidé de signer une Convention avec l'association Inter Parcs Massif Central pour la mise en œuvre du projet de valorisation des forêts anciennes et de leur intérêt écologique. Ce projet est réalisé en partenariat avec l'Office national des Forêts et le Centre national de la propriété forestière- Auvergne-Rhône-Alpes. Il permettra également d'organiser en 2021 le concours Sylvotrophée qui a pour objectif de valoriser les pratiques sylvicoles favorables à une forêt multifonctionnelle.
- Le Bureau a choisi de renouveler sa convention de partenariat avec Scouts et Guides de France pour l'organisation de nouveaux camps et chantiers Scouts en lien avec les Communes et associations du Pilat en 2021. Ce partenariat existant depuis 2014 permet d'accueillir chaque année environ 200 scouts et de réaliser plus d'une dizaine de chantiers.

DEMANDES DE FINANCEMENT

Le Bureau du Parc a validé :

- les demandes de subvention à la Région pour les projets portés par le Parc suivants :
 - ↳ la création d'une boîte à outils pédagogiques sur la forêt,
 - ↳ l'achat d'un véhicule pour l'équipe d'entretien de la nature,
 - ↳ l'achat de matériel pour favoriser le télétravail,
 - ↳ la mutualisation d'un poste de géomaticien avec 5 autres Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes.
- les demandes de subvention à la Région, à l'État, au Département du Rhône et à l'Office français de la biodiversité pour la gestion et la valorisation des données naturalistes, les suivis d'indicateurs écologiques et l'animation de réseaux participatifs permettant la poursuite de l'Observatoire de la Biodiversité du Pilat conduit par le Parc.
- la régularisation du plan de financement du projet « animation d'actions sur l'agroécologie en 2020 » porté par le Parc et soutenu financièrement par le Département de la Loire et l'Union européenne au travers du programme LEADER animé par le Parc.
- les demandes de subvention à la Région dans le cadre du Contrat de Parc pour :
 - ↳ l'aménagement d'un démonstrateur autonome de production, de stockage et de distribution d'hydrogène décarboné à des fins de mobilité, projet porté par l'association Pil'H2 basée dans le Pilat rhodanien,
 - ↳ la création d'un sentier d'interprétation accessible sur le site de l'Île du beurre portée par l'association « Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre » située à Tupin-et-Semons,
 - ↳ la conception et la réalisation de la muséographie intérieure du Centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment qui héberge ce centre, projet porté par l'association « Centre d'observation de la nature de l'île du beurre » située à Tupin-et-Semons,
 - ↳ le réaménagement et la modernisation de la scénographie du Bureau d'Information Touristique de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, projet sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Étienne-Métropole,
 - ↳ la réalisation d'une étude sur le fonctionnement hydraulique de la roue du site du Moulin Pinte, site géré par la Maison des Tresses et Lacets à La-Terrasse-sur-Dorlay, projet porté par Saint-Étienne-Métropole,
 - ↳ l'acquisition d'un véhicule utilitaire qui sera également mis en partage avec les habitants, projet de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez,
 - ↳ la mise en place du paiement numérique en Babet, monnaie locale du Pilat par l'association « Monnaie Locale du Pilat » basée à Pélussin,
 - ↳ l'opération de plantations forestières tests dans le cadre du changement climatique portée par le Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat (640 adhérents, 8 445 ha de forêts) dont le siège est à Bourg-Argental,
 - ↳ l'action de mise en valeur d'une gestion durable et concertée de parcelles forestières de l'Association syndicale libre du massif forestier de Burnisson situé sur les communes de Saint-Sauveur-en-rue et Burdigues.

CALENDRIER

les prochaines réunions du Bureau auront lieu :

- le 9 décembre 2020 à 18h
- le 6 janvier 2021 à 18h



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr